




---

Date de convocation : 29.04.2026

---

Nombre de Conseillers Municipaux :  
 En exercice : 19  
 Présents : 16  
 Votants : 18  
 Quorum : 10

---

Rendu exécutoire :  
 Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

### **Délibération DE\_2026\_30 : RENOUELEMENT DE CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ** (en application de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique)

---

Monsieur le Maire indique que :

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Il convient de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau de l'accueil du public à la Mairie.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 13 mai au 12 septembre 2026 inclus. Cet agent assurera des fonctions de secrétariat d'accueil à la Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures,
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce recrutement,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

#### **Vote :**

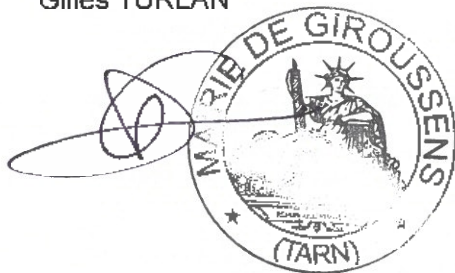
Pour : 16 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,  
Laura LAGANTHE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*